

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 18 juin 2018 fixant la composition
du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1814896A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.3322-1 à R.3322-3 relatifs au Conseil supérieur de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale est, outre les membres de droit, la suivante jusqu'au 30 juin 2019 :

- M. le général de corps d'armée **Renaud** Hervé, Gérard, Alain.
- M. le général de corps d'armée **Loubès** Jean-Marc, François.
- M. le général de corps d'armée **Mortierol** Thibault.
- M. le général de corps d'armée **Gieré** François, Albert.
- M. le général de corps d'armée **Jockers** Bruno, Marcel-Auguste.
- M. le général de corps d'armée **Labbé** Michel, Hubert, Robert.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 janvier 2018 fixant la composition du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 juin 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le préfet, directeur de cabinet
du ministre de l'intérieur,*

S. FRATACCI